L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 3 JUIN 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE famille connaissant la culture et pouvant fournir les meilleures références, demande à gérer une grande propriété. S'adresser par lettre au bureau du journal à "Administrateur." 3 juin—3.4.5

A VENDRE.

A vendre, à Biloxi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal. 13 mai—1mois.

A LOUER.

A louer—Un cottage double à la Baie St-Louis, sur la plage, avec jolie cabane à bain. S'adresser à Mme Vve George Huey, 71 rue de Chartres. 28mai—7f

UNE vacherie à louer.—Capacité 32 places; coin St Ferdinand et Claiborne. Prix modérés. S'adresser 20 rue Toulouse. 29 mai—2 sem.

DEMANDES.

ON demande—à acheter ou à louer une petite ferme. S'adresser par lettre à "Fermier", bureau de l'Abeille. 3 juin—3f

ON demande—Un ameublement complet de plusieurs chambres à coucher, salon, cuisine, etc. S'adresser immédiatement à boite 3214. 31mai—3f

ON demande à acheter de vieux meubles acajou. Prix les plus élevés payés pour meubles antiques. S'adresser 131 et 133 rue de Chartres, sous l'hôtel des Etrangers. 9mai—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henry Chapotin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 21,367—Division B—Attendu que Mme Coralie Chapotin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Chapotin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 juin—3 5 10

Succession de Michel Dietrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 1,039. Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Bowling, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 juin—3 8 12

Succession de Mme Mary Connolly, femme décédée de John Mitchell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,707—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte présenté par Thomas Dunne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 juin—3 8 12

Succession de Catherine Leibrock, femme décédée de John D. Aitkens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 5 417—Division C—Attendu que Mme Mary E. Cummings, femme etc., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Catherine Aitkens décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 juin—3,8 12

Succession de John Grayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 930—Division A—Attendu que William Fagan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Grayer, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2juin—2 7 11

Succession de Jean Pierre Saloy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,39-—Division B—Attendu que Pierre Saloy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Pierre Saloy, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2juin—2 7 11

Succession de George L. C. Mayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 20 116—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Veuve Wilhelmina Mayer, tutrice naturelle et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er juin—1 5 10

Succession de Joséphine Elliot Loues.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20 031—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Loues exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 mai—31—4 9juin

Succession de John M. Gould.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 19 941 Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John T. Gould administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 mai—29—juin 3.7

Succession de Justin Lamazou.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,301—Division C. Attendu que Mme Jeanne Vigneau, Veuve de Justin Lamazou a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Justin Lamazou, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 mai—25 29—juin 3

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Reed & Smith et F. M. Smith, membre de la dite raison sociale, vs. leurs créanciers.—No 21 218—Division —Ordre de Cour—La Cour considérant la pétition enliassée dans cette affaire et le compte et les tableaux y annexés et les affidavits les accompagnant, et la Cour étant satisfaite que le débiteur pétitionnant a rempli toutes les formalités requises par la loi la cession de tous les biens du dit Fred. M. Smith et de la dite raison sociale de Reed & Smith est par le présent acceptée pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de la dite raison sociale, et une réunion des créanciers de la dite raison sociale de Reed & Smith et du dit Fred. M. Smith est par le présent ordonnée pour être convoquée le 27me jour de juin A. D. 1887, pardevant Alphonse V. Phillips, notaire, à 11 heures A. M. pour choisir un syndic. Il est de plus ordonné que toutes procédures contre la personne et les biens de la dite raison sociale et du dit Fred. M. Smith soient suspendues.
Il est de plus ordonné que la dite réunion de créanciers soit autorisée et aura le pouvoir de fixer les termes de vente de la propriété, droits, crédits et effets du débiteur, et pour déterminer si le syndic nommé à la dite réunion devra donner caution. Il est de plus ordonné que Anatole Ernange, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, le 17 mai 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
26 mai—4f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 20 939.—Division "B."—Eugène Foulon vs ses créanciers.—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés de se réunir au bureau de Michel V. Déjan, notaire en cette ville, No 20 rue Carondelet, le 6me jour de juin 1887, à 10 heures A. M. dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Il est de plus ordonné que Anatole A. Ker Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 25 avril 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D RANKIN, Député greffier.
26av—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Antonio Tamporello vs. ses créanciers—No 21.318—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Antonio Tamporello soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le LUNDI 27me jour de juin 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Joseph Lombard, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans prenne possession du stock ci-dessus abandonné.
Nouvelle-Orléans, 25 mai 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D RANKIN, Député-Greffier.
27 mai—3f. en 30 j

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Semestriel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 14 JUIN 1887.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de	$100, soit	$100,000
1,000 Lots de	$100	100,000
3,136 Lots se montant à		$1,055,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tirera un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de quatre lots de terre de valeur et améliorations dans le Sixième District.

Cornelia B. Graham vs. Vincent Asbury.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,167—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement du défendeur, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Coliseum, anciennement Plaquemine, Chestnut, Soniat et Dufossat et désignés comme lots numéros quatorze, quinze, seize et dix-sept de l'ilet numéro trente-huit, sur un plan du faubourg Avart, dressé par W. Forshey, voyer, et déposé pour référence à l'étude de C. C. Ladroyère, ancien notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et les lots numéros quatorze et quinze, mesurent chacun trente-deux pieds de face à la dite rue Coliseum, anciennement Plaquemine, le lot numéro seize mesure trente-et-un pieds de face à la dite rue Coliseum, anciennement Plaquemine et le lot numéro dix-sept mesure trente pieds de face à la dite rue Coliseum anciennement Plaquemine, sur une profondeur de cent douze pieds à chacun des dits lots entre lignes parallèles. Le lot numéro dix-sept forme l'encoignure des rues Coliseum, anciennement Plaquemine et Dufossat.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° au comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant maintenant due, consistant en un billet de trois cents dollars, en date du 20 octobre 1883, payable trois ans après date et portant intérêt à raison de six pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'à maturité, et huit pour cent par an d'intérêt après maturité, cinq pour cent sur le montant du principal et intérêt sur la réclamation du plaignant d'honoraires d'avocat, quatre dollars de frais de copie d'acte, un dollar pour le certificat d'enregistrement et les frais et charges du procès et la vente et les taxes dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera (jusqu'au montant de son enchère) le paiement de deux certains billets à recevoir, chacun pour la somme de trois cents dollars ($300) tirés par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, datés 20 octobre 1883, payables respectivement quatre et cinq ans après leur date, et portant intérêt à raison de six pour cent par an à partir de leur date jusqu'à leur maturité respective, et huit pour cent par an d'intérêt après leur maturité jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur sur la dite propriété concurrente avec la réclamation du plaignant. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original d'hypothèque et vente passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 20 octobre 1883 relativement aux honoraires d'avocat en cas de procès, assurance, etc.
3° Et le reste de l'adjudication, s'il y a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 mai—20 27—juin 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sophia Quibbermann vs. Katharina Nienmuller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,096.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 juin 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir:
Premièrement—Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Ste Marie, Religieuses, Rousseau et Félicité, et désigné par le No six sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer, le 31 mai 1847, déposé en le bureau de L. R. Kenny notaire. Ledit terrain mesure environ vingt-six pieds onze pouces de façade rue Ste Marie, entre les rues Religieuses et Rousseau, sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq et demie lignes, entre parallèles—mesure américaine.
Deuxièmement—Un morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, les droits, privilèges et dépendances qui en font partie, dans le carré d'ilet ci-dessus décrit et mesurant environ sept pieds dix pouces et six lignes, plus ou moins, de façade rue Rousseau, entre les rues Félicité et Ste Marie, sur une profondeur d'environ cinquante-trois pieds trois pouces sept lignes plus ou moins, et est contigu dans le fond au terrain premièrement décrit.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27mai—27 juin 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Simeon vs. Mlle M. A. Gardiner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20 663—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 14 juin 1887, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir
1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Miro, Tonti et St Philippe, désigné par le numéro Un sur un plan de Louis H. Pilié, voyer de ville, en date du 17me jour de janvier 1859 et déposé en l'étude de Eusèbe Bouny, notaire en cette ville. Le dit lot forme l'encoignure des rues Dumaine et Miro et mesure au pied américain trente (30) pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de et de face à la rue Miro de cent (100) pieds, entre lignes parallèles.
2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le même district que la propriété ci-dessus décrite, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Tonti, Ste Anne et Miro et mesure trente (30) pieds huit (8) pouces et trois (3) lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent (100) pieds, et de face à la rue Tonti, conformément à un plan [illegible] en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12mai—12.19 26—2 9 14juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alice Moran, femme de F. Lopez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,781—En vertu d'un ordre de vente daté 27 avril 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberty (anciennement St Paul), Gravier, Howard (anciennement Girondi) et Commune, désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le vingt quatrième jour d'avril 1831 et annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, dans la même année. Le dit lot forme l'encoignure des rues Liberty et Gravier et mesure au pied anglais, trente pieds huit pouces de face à la dite rue Gravier sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, et face à la rue Liberty. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.
2° Trois certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Baudin, Lopez, Salcedo et Commune désignés comme lots numéros un, deux et trois, et mesurant chacun trente-trois pieds onze pouces de face à la rue Baudin sur une profondeur de cent huit pieds entre lignes parallèles. Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Baudin et Lopez.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste en un et deux ans représenté par des billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur, portant intérêt à raison de huit pour cent et les clauses usuelles, etc.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mai—3,8,10,17,24,31—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Company d'Assurance du Peuple vs Mme Mary A. Abbott et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,590—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Cinq lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros Trois, Quatre, Cinq, Six et Vingt-six de l'ilet No 12, borné par les rues Tonti, Falmyra, Miro et Gasquet, anciennement Jackson. Les lots Trois, Quatre, Cinq et Six mesurent chaque vingt-sept pieds un pouce de face à la rue Gasquet sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur et le lot No Vingt-six mesure vingt-sept pieds de face à la rue Miro sur cent soixante-deux pieds six pouces de profondeur, d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 juillet 1853, déposé au bureau de P. C. Cuvellier, ex-notaire, conformément à un acte daté le 10 octobre 1853.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mai—3 10,17.24.31—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pierre Louge vs. Mr et Mme Henry Reddix.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,917—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Chartres anciennement Moreau, Marigny et Royale anciennement Casacalvo, mesurant trente pieds de face à ladite rue Mandeville, soixante pieds de profondeur sur la ligne qui la sépare de la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Marie J. Prewot, trente pieds sur la ligne qui la divise de la propriété d'Adélaïde Gaunchou ou ses héritiers; puis quinze pieds sur une ligne parallèle à la rue Mandeville, et à partir du bout de la dernière ligne mesurant trente pieds sur une ligne perpendiculaire à la ligne du fond; et quarante-cinq pieds de large sur la ligne du fond; le tout ci-dessus selon un certain plan dressé par A. Diettel Jr, voyer, en date du 13 novembre 1880, une copie duquel est annexé à un acte ci-dessus mentionné passé pardevant W. J. Castell, notaire; les mesurages sont plus ou moins, au pied américain, conformément au dit plan de Diettel.
Etant la même propriété que Mme Reddix a acquise de la succession de Mme Louisa Daly conformément à un acte exécuté le 11 janvier 1882 pardevant W. J. Castell, notaire, enregistré au bureau des transferts, livre 114, folio 852.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 mai—10,17,24,31—juin 7,11

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée dans le Premier District. Pour effectuer un partage.

Mark A. Diamond vs Amélia Diamond

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,193—En vertu d'un jugement rendu le 17 mai 1887 et signé le 23 mai 1887 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour opérer un partage, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, entre la rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poeyfarre, Delord, Annonciation et Foucher et désigné par le No. 47 et mesurant 25 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Poyefarre sur une profondeur d'à peu près 124 pieds 9 pouces et 1 ligne sur le côté le plus près de la rue Annonciation et 124 pieds 8 pouces sur le côté le plus près du lot No. 46 et borné dans le fonds par une allée en commun de 8 pieds de largeur sur laquelle il a une façade de 25 pieds 10 pouces.
Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec huit pour cent d'intérêt; garanti par hypothèque, etc., et les clauses usuelles, etc., etc.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 mai—26—juin 2. 9, 16, 23, 28.

AVIS AUX CREANCIERS.

George H. Baisley vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,260—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers en cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph H. Oglesby, syndic provisoire en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 juin—3 8 12

Charles S. Pitcher & Cie vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,368—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par W. G. Tebault, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 juin—3 8 12

W. C. Hardwick vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,248—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph H. Oglesby, syndic provisoire de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3juin—3,8,12.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Lazarus Levy vs ses créanciers, No. 21,404—Division D—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire, Lazarus Levy soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le MARDI 5me jour de juillet 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Wynne Rogers, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 1er juin 1887.
N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 juin—3f en 15j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 21 399—Division D sur la déclaration de John McMains demandant pour une monition.
A tous ceux que cela concerne. Attendu que John McMains de la ville de la Nouvelle Orléans a acheté le 1er juin 1885 à une vente de percepteur de taxes faite sous l'autorité de l'acte No 82 de l'année 1884, la propriété décrite ci-après:
Un certain lot de terre dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Première, St Denis, Dryades et Deux, désigné comme lot No 2, mesurant 29 pieds de face à la rue Première sur une profondeur de 100 pieds pour la somme de $45 et toutes les taxes subséquentes à l'année 1885, et a enregistré sa pétition dans cette Cour demandant une monition. Par conséquent maintenant, toutes personnes qui peuvent établir un droit quelconque sur la dite propriété à cause d'informalité dans les avis de procédures, notice ou assessment ou toute autre informalité sont notifiées de faire valoir leurs raisons dans les trente jours qui suivront cette date pourquoi la dite vente ne serait pas confirmée et homologuée.
Bureau du Greffier Cour Civile de District Nouvelle Orléans 2 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé) JAS D. RANKIN, Député Greffier.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
3 juin—4f en 30 j.

H. D. Engelmann vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 617—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Wm J. Kane syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 mai—25 29—3juin

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans François Clos vs ses Créanciers—No 21 125—Division A Ordre de Cour—La cession de biens du pétitionnaire, François Clos est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant R. C. Stockton notaire en cette ville à son bureau No 6 rue Carondelet le SAMEDI, 11ème jour de juin 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; que Henry P. Dart, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 7 mai 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
12 mai—3f en 30 j

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

LOUISIANA CONSTRUCTION CO. LIMITED vs. LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—No 11,419—A la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le JEUDI, trentième jour de juin 1887, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, à la Nouvelle Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
1° L'ilet A borné par les rues Douane et Bienville et les lignes des chemins de fer Louisville, Nashville et Morgan et le Sugar Landing, le dit ilet mesurant 121 pieds 2 pouces de face sur les rues Bienville et Douane, 340 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du dit Sugar Landing.
2° L'ilet B borné par les rues Douane et Bienville et la ligne des chemins de fer Louisville & Nashville et Morgan, le dit ilet mesurant 120 pieds de face à la rue Douane, 80 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville, 308 pieds 8 pouces et 3 lignes du face à la rue Front, 153 pieds de face à ——— et 171 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la ligne du dit chemin de fer.
3 a. L'ilet C, étant un triangle de terre, borné par les rues Bienville, Conti, Front et la ligne des chemins de fer Louisville & Nashville et Morgan, mesurant 64 pieds 1 pouce et 4 lignes rue Bienville, 274 pieds 0 pouce et 3 lignes sur la rue Front, 271 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne des dits chemins de fer, et formant une façade près de l'intersection sur les rues Front et Conti.
3 b. L'ilet D, borné par les rues Bienville et Conti, la ligne du chemin de fer Louisville et Nashville et le Sugar Landing, mesurant 92 pieds 6 pouces et 3 lignes sur les dites rues Bienville et Conti, sur 330 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne des dits chemins de fer, et 330 pieds 0 pouce et 2 lignes sur le dit Sugar Landing.
4° L'ilet E, borné par les rues Conti, St. Louis, Clay et Front, le dit ilet étant pentagonal en forme et mesurant 119 pieds, 11 pouces et 7 lignes sur la rue Conti, 74 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la rue St-Louis, 309 pieds 8 pouces et 7 lignes rue Clay, et quant aux deux côtés sur la rue Front, 134 pieds 0 pouces et 5 lignes sur un des côtés et 194 pieds 2 pouces et 7 lignes sur l'autre côté.
5° Tous les droits, titre et intérêt de la ville de la Nouvelle Orléans de toute sorte et de toute nature, aux hangars, constructions, bâtisses et améliorations dans les dits ilets A, B, C, D et E, ainsi qu'il est stipulé dans les ordonnances de ville No 1528, N. S., approuvées le 14 août 1869, et dans l'acte notarié passé par devant W. J. Castel, notaire, le 18 août 1869, entre la dite ville et F. B. Fleitas et autres, le dit droit comprenant:
1. L'option de prendre les dits hangars et constructions à une moitié de leur valeur estimée au comptant, à l'expiration de vingt-cinq ans du 1er novembre 1871, le droit et pouvoir de nommer des estimateurs ainsi qu'il est stipulé dans les dites ordonnances et le contrat fait dans le but de déterminer la dite valeur au comptant estimée.
2. L'option d'étendre le droit d'usage des dits hangars et ilets désignés dans les dites ordonnances et les dits contrats durant quinze années subséquentes au dit 1er novembre 1896.
3. Du droit de remettre pleine possession des dits hangars à la ville après l'expiration des dites quinze années de loyer additionnel.
6. Tous les droits, titre et intérêt de toute sorte et de toute nature de la ville de la Nouvelle-Orléans dans et provenant du dit contrat passé pardevant W. J. Castell notaire public, et F. B. Fleitas et autres, le 18 août 1869, en vertu de l'ordonnance No 1528, N. S., lequel dit contrat a été transféré au New Orleans Sugar Shed Company, et les termes du dit bail ont été modifiés par l'ordonnance No 4492 N. S., incluant le droit de recevoir dans le dit contrat 10 pour cent des recettes brutes annuelles du dit Sugar Shed Company jusqu'au 1er novembre 1896.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 28 mai 1887.
R. B. PLEASANTS, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
28 mai—juin 2,9,16,23,30

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Jolie résidence en briques à étage rue Dauphine No. 191 entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

Succession de Louis Riera.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 20,973.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 juillet 1887, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 24 mai 1887—
La propriété suivante appartenant à la susdite succession, savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Dumaine et Ste Anne. Lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine sur 128 pieds 7 pouces de profondeur. Ensemble une jolie résidence en briques à étage, ayant au rez-de-chaussée un grand vestibule, salon double avec porte à coulisse et deux belles cheminées en marbre; au-dessus quatre chambres à coucher, galeries devant et derrière. Une autre bâtisse en briques à étage ayant cinq chambres, hydrant, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., etc. Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage, honoraires d'avocat fixés à 5 pour cent et le transfert de la police.
L'acquéreur paiera en sus du prix de vente les taxes pour l'année 1887.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera exigé de l'acquéreur.
Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire.
28 mai—28—juin 4 11 18 25—juillet 2

VACHES LAITIÈRES.

Succession de Henry Carrière.

Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No 20,958.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 6 juin 1887, il sera vendu à midi, à l'encoignure des rues Dryades et Berlin, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 mai 1887.—

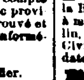

28 vaches laitières, 2 chevaux, 1 taureau, 1 charette à lait, 2 charettes à provision, 1 charette à malt, 1 lot harnais, les bidons et ustensiles de la vacherie.
Conditions—Comptant sur les lieux.
La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.
25mai—25. 31—4 juin.

Deux ilets de terre situés à Alger et un banc à l'Eglise du Christ. Vente de syndic.

James A. Henshaw vs. ses créanciers.

No 20.268—Cour Civile de District—Division A.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 juillet 1887, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 mai 1887—
1° Un banc à l'église du Christ.
2° Un ilet de terre situé dans le Cinquième District de cette ville, renfermé par les Avenues Pacific, Atlantic et les rues De Armas et Decatur et mesurant 322 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux Avenues Atlantic et Pacific 247 pieds 4 pouces de face aux rues De Armas et Decatur.
3° Un ilet de terre situé dans le même District, renfermé par les Avenues Pacific, Elmire, les rues Decatur et Newton, lequel ilet de terre mesure 322 pieds 3 pouces 2 lignes de face à l'Avenue Pacific et à la rue Elmire, 247 pieds 4 pouces de face aux rues Decatur et Newton.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes pour l'année 1887.
28mai—28—4, 11, 18 25—2juil.

Résidence sur la rue Deléry, faisant face aux Casernes des Etats-Unis.

Succession de Pierre Miller.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19 030.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 18 juin 1887, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté 4 mai 1887—
Trois lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet 82 renfermé par les rues Delery, Tricou, Delaronde et Bienvenu, désignés par les Nos 2, 3 et 4.
Les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Delery, sur 104 pieds 4 pouces de profondeur, le lot No 4 mesure 30 pieds de face à la rue Delery sur 104 pieds 4 pouces de profondeur, ensemble une grande résidence en bois à étage de la rue avant plusieurs chambres et galerie sur le devant, cuisine, citerne, latrines, etc., jardin sur le devant et arbres à ombrages.
2° Un autre lot de terre situé dans le même ilet, désigné par le No 19 mesurant 30 pieds de face à la rue Delaronde, sur 123 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Voir les plans à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant R. C. Stockton, notaire, aux frais des acquéreurs ainsi que les taxes de 1887 en sus du prix d'adjudication.
17 mai—17 21 28—juin 4 11 18

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence en bois à deux étages No 64 rue Jackson, entre Fulton et Rousseau.

Succession de Mme S. D. Bobb.

No 15 834—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 18 juin 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans signé le 15 avril 1887 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—
La maison de résidence en bois à deux étages No 64 rue Jackson dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Jackson, Philippe, Fulton et Rousseau; voir la description du terrain.
1. Le terrain No 12 du dit carré mesure 31 pieds 5 pouces 4 lignes de façade rue Jackson sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
2. Un morceau de terre adjacent en premier à l'arrière et mesurant 63 pieds 4 pouces à l'arrière du dit terrain No 12 et d'une autre propriété étant une portion du terrain désigné par le No 16, sur une profondeur égale et entre lignes parallèles, de 39 pieds 9 pouces et 4 lignes.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant en sus de son adjudication le paiement des taxes dues et exigibles en 1887, et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo C. Préot, notaire.
18 mai—18, 28—juin 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marie Lee Forsyth, épouse de John W. Black, et John W. Black et autres vs. les Mineurs Charles Henry, Arthur Carter et Ellen Adair Simpson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C—No. 20,894.

Vente pour opérer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—Le MARDI, 28 juin 1887, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue Magazine, en vertu d'un jugement en partage rendu dans la susdite affaire par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, le 16me jour de mai 1887 et signé le 20 mai 1887, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, savoir:
1 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Covington Landing ou Delord, Remparts, Franklin et Euphrosine, et désigné par le No 325 il mesure 50 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord, sur 208 pieds du côté le plus rapproché de la rue Remparts et 205 pieds de l'autre côté.
2° Un autre terrain et les améliorations qui s'y trouvent, même district et carré d'ilet, désigné par le No 326 et mesurant 50 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord, sur 205 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue des Remparts; et 202 pieds de l'autre côté, mesure américaine.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à un et deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs, souscrits par eux à leurs propres ordres et endossés par eux; billets qui devront être divisés en coupons si on le requiert et datés du jour de l'adjudication et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final. Les actes de vente contiendront toutes les clauses usuelles de garantie, celle aussi de non alienando, honoraires d'avocats 5 pour cent du montant de la vente, assurés en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie, capital et intérêt. Les bâtisses devront être toujours assurées contre l'incendie jusqu'au paiement des billets et la police d'assurance transférée et livrée aux détenteurs des dits billets, autre garantie en paiement des billets. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887; et un dépôt de dix pour cent comptant sera exigé au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant James Fahey notaire, aux frais des acquéreurs.
27 mai—27—juin 3 11 18 25 au 28

Succession de Delia Dullanty, femme décédée de Henry W. Pfeffer.

No 21,081—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 mai 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:
Un quart d'ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de cette ville, désigné comme ilet No 42, borné par l'avenue Broadway et les rues Chestnut, Esther et Wall, étant cette portion faisant face aux rues Broadway et Esther, mesurant 120 pieds de face à la rue Esther sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Broadway.
Conditions.—$1300 comptant et la balance à un an de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles. L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues durant 1887 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.
25 mai—25, 28—juin 4, 11, 18, 25—juil 2

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—F. Lopez vs ses créanciers.—No. 19,879 Division B—Ordre de Cour—qu'une réunion des créanciers de Frederick Lopez, insolvable, soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville le MERCREDI, 1er jour de juin 1887, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et de fixer les termes et conditions de vente des propriétés appartenant au dit Frederick Lopez, et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, 19 mai 1887.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
20 mai—3f en 10 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage élevé et grands terrains.

No. 335 rue Chestnut, entre l'avenue Louisiana et la rue Delachaise.

Succession de Henry F. Requier.

No. 20,459—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNER—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 avril 1887, et d'un ordre subséquent amendant le même, daté 3 mai 1887, il sera vendu la propriété ci-après décrite à savoir—
Un cottage en bois à un étage, avec mansarde, No 335 rue Chesnut, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chesnut, Coliseum, Delachaise et l'Avenue de la Louisiane; le terrain est composé du tout des trois lots Nos 17, 18 et 19 et à 24 pieds de face du lot No 16, mesurant ensemble 120 pieds de face à la rue Chesnut, 129 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. La bâtisse est retirée de la rue, a une grande galerie devant et large corridor dans le centre, et un terrain avec jardin. Cette propriété touche à la résidence de J. B. Woods, est près de celles de MM. Miller et Rice, et peut être visitée avec une carte.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le paiement différé s'il y a, en versements égaux représentés par deux billets à ordre tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables à un et deux ans respectivement à partir du jour de la vente et portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final; l'acquéreur s'engageant à payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour obtenir le paiement des dits billets ou une partie, devra assurer la propriété et transférer la police d'assurance aux porteurs des dits billets; l'intérêt et les honoraires d'avocat et l'exécution de toutes les obligations de l'acheteur seront garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et l'acquéreur assumera les taxes dues en 1887 en sus du prix de son adjudication, et un dépôt de 10 pour cent du prix sera requis par l'encanteur au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire aux frais de l'acquéreur.
4 mai—4.7.14.21.28—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve Susan A. Simpson et autres vs. les enfants mineurs Charles Henry, Arthur Carter, Ida Rebecca et Ellen Adair Simpson, et la mineure Clara G. Dorr.

No 20,893—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau No. 17 rue Carondelet—MARDI 28 juin 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un jugement en partage rendu dans la susdite affaire par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 16me jour de mai 1887, et signé le 20me jour de mai 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir
1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues Covington Landing ou Delord Remparts (et devant Hercule), Burton, actuellement Franklin et Euphrosine. Le terrain est désigné par le No 7 et mesure 50 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord sur une profondeur de 214 pieds du côté supérieur et 211 du côté inférieur.
2° Un terrain situé dans les même district et carré d'ilet désigné par le No 324. Il mesure 50 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord sur 211 pieds de profondeur du côté le plus rapproché de la rue des Remparts (devant Hercule) et 208 pieds de profondeur du côté opposé.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit, payable en billets des acquéreurs souscrits par eux à leurs propres ordres et endossés par eux, divisés en coupons si on le requiert, datés du jour de l'adjudication et portant intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final. Les actes de vente contiendront les clauses de garantie usuelles de non alienando, honoraires d'avocat à 5 pour cent au montant de la vente en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie du capital et intérêt. Les bâtisses devront être assurées constamment contre l'incendie jusqu'à parfait paiement des dits billets, et les polices d'assurance transférées et livrées aux détenteurs des billets comme garantie additionnelle du paiement des billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles durant l'année 1887, et feront un dépôt de 10 pour cent comptant du montant de l'adjudication au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 mai—27—juin 2 11 18 25 au 28

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison élégante et complète No 221 Chemin du Bayou, entre les rues Marais et Tremé, près de l'Eglise de St-Augustin.

Succession de Mme Margaret Karcher, épouse décédée de Nicholas Kuntz.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Dossier B. No. 18 744.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI 18 juin, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasine entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B daté du 13 mai 1887 pour le compte de la susdite succession.
Un vaste terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Chemin du Bayou, Barracks, Marais et Tremé, mesurant 63 pieds 11 pouces 7 lignes de façade sur le Chemin du Bayou sur 152 pieds 11 pouces 5 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue des Marais et 115 pieds 6 pouces 6 lignes du côté de la rue Tremé, de la rue Chemin du Bayou à la limite de la profondeur du terrain appartenant aux héritiers de Marais 12 pieds 6 pouces, de là sur une ligne s'étendant vers la rue Chemin du Bayou 1 pied, de là sur une ligne s'étendant vers la rue des Marais et allant aboutir au dit terrain sur le côté de la rue des Marais 51 pieds 4 pouces 4 lignes.
Les améliorations comprennent la résidence élégante connue par le No 221 Chemin du Bayou et ayant une grande galerie devant et derrière, corridor au centre, salons doubles avec portes à coulisse deux chambres à coucher et une grande salle à manger s'étendant sur toute la largeur de la bâtisse; avec office et deux grandes chambres à coucher et cabinets dans l'aile; [illegible] toute la maison.
Une cuisine en bois à deux étages, recouverte en ardoises, ayant une chambre au premier étage et deux chambres à coucher avec galerie sur le côté au second étage, ainsi que une autre bâtisse à un étage, contenant une grande chambre pour laitier, chambre pour charbon et bois, lieux d'aisance spacieux, nouvelle citerne de 4000 gallons, hydrant.
La façade et le côté sont ornés de plates bandes avec un grand nombre d'arbustes et plantes d'ornements. Les allées sont pavées en briques ainsi que la grande cour qui se trouve entre la bâtisse principale et celle du fond.
Termes et conditions—Un tiers comptant, un tiers à un an du jour de la vente, un tiers à deux ans du jour de la vente ces deux derniers tiers en billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente et garantis par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété, avec les stipulations accoutumées de 10 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de procès pour recouvrer le montant des billets et clauses assurance de la propriété pour le montant des billets, frais d'honoraires, dus, jusqu'à parfait paiement, avec clause de non alienando.
Acte de vente pardevant C. G. Andry notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel devra en outre acquitter les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1887.
14 mai—14, 21, 28 mai; 4, 11, 18 juin

Résidence confortable No. 227 rue Dumaine entre Villeré et Marais, une bâtisse en bois à deux étages.

Succession de James D. Coquet.

No. 12,266—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 mai 1887, pour le compte de la dite succession.
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Marais, St Philippe et Villeré, mesurant 32 pieds 3 lignes de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, désigné par la lettre B sur un plan d'Arthur de Armas, voyer, en date du 5 août 1853.
Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois, à deux étages, avec galerie de façade, désigné par le numéro municipal 227 rue Dumaine, et ayant au rez-de-chaussée un grand salon double à arche, salle à manger, deux cabinets et grand corridor, et trois chambres et corridor sur le premier étage.
Aussi une cuisine en bois à un étage, ayant 4 chambres, 2 cuves, gaz partout dans la bâtisse principale, une cour dans le centre et une dans le fond, poulailler allée, lieux d'aisances, etc.
Conditions—Une moitié comptant, et le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur tirés par lui et à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, garanti par privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, les honoraires d'avocats en cas de procès sont fixés à 5 pour cent sur le montant saisi s'ils sont payés par l'acquéreur, la propriété doit être assurée pour le plein montant et jusqu'au paiement final des dits billets et la police transférée au vendeur comme garantie, la prime d'assurance doit être retenue pour le terme non expiré de la police, les taxes de 1887 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication, dix pour cent sur le montant doivent être déposés avec l'encanteur au moment de son adjudication.
Acte de vente pardevant Chas Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 mai—3 7 14 21 28—4 juin

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 23ème jour d'avril 1887, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Philias Jane Kivin vs. John Wottz, son mari—No 20,572—Division A.
Sur motion de J. N. Wolfson, Esq., avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves; la loi et les témoignages étant considérés.—Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut, ici enregistré le 18 avril 1887, soit maintenant confirmé et rendu final et que, en conséquence, il y ait jugement en faveur de Philias Jane Kivin, plaignante, et contre John Wottz, son mari, reconnaissant ces droits et privilèges sur sa propriété et décrétant une séparation d'acquets et gains et de dissolution la communauté existant auparavant entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.
Jugement rendu le 23 avril 1887.
Jugement signé le 23 avril 1887.
(Signé:) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce deuxième jour de mai en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
(Sceau.) M. A. McDONNELL, Député Greffier.
12mai—12,28,30—14juin.

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

BUVETTE ET INSTALLATIONS. Le bon vouloir et le bail. Vins, Whiskies, Liqueurs et Sirops. Décanteurs, Installations de Buvette etc.

Succession de John B. Couret, Décédé.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur bureau No 13 rue Carondelet—Le MERCREDI 8 juin 1887 à 10 1/2 A. M. au local du "Ruby House" No. 124 rue Gravier, entre les rues du Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 20 mai 1887, dossier No. 21,075, pour compte de la succession de John B. Couret, décédé, il sera vendu à l'enchère publique:
Tout le contenu du "Café Ruby", installations, liqueurs, vins, etc., aussi:
Le bon vouloir et le bail du dit local, le bail expirant le 1er octobre 1887, à $55.55 par mois avec des privilèges favorables.
Et à midi le même jour, au No. 394 rue Canal entre Prieur et Johnson, il sera vendu, **Un grand assortiment de valeur** de vins, liqueurs, whiskies, sherries, vieux porto, installations de buvette, provisions, dame jeannes vides, bouteilles, etc., le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
29 mai.—29—Juin 1, 5, à la date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un magasin en briques de valeur et à trois étages, No. 81 rue Front et 80 rue Fulton.

Coin des rues Front et Lafayette.

John T. Moore Jr., vs. Mary Hudson, tutrice naturelle et al.

A l'encan. Pour un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B rendu le 3 mai 1887 et signé le 9 mai 1887, Dossier No. 20,028, dans l'affaire de John T. Moore, Jr., vs. Mary Hudson tutrice naturelle et al. Aussi un autre ordre du même honorable juge ci-dessus, en date du 20 mai 1887, aussi d'un jugement et ordre de l'honorable juge de paroisse de la cour de Franklin paroisse Ste Marie, en date du 14 mai 1887, à l'encan, il sera vendu.
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Front, Fulton, Poydras et Lafayette désigné comme lot No 16 et mesure 23 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Fulton, 23 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Front sur une profondeur de 117 pieds 7 lignes sur la ligne de côté du lot No 15 le plus près de la rue Poydras et une profondeur et façade à la rue Lafayette de 117 pieds 2 pouces et 5 lignes.
Le tout conformément à un plan qui peut être vu à l'emplacement de la vente.
Les améliorations comprennent un magasin et résidence en briques à trois étages anciennement connu comme l'Hôtel des Etrangers cuvés, etc.
Conditions—Pour un sept huitième indivise de la propriété comptant en passant le titre.
Pour le reste du huitième indivise. L'acquéreur fournira son billet daté du jour de la vente et payable douze mois après date à son propre ordre, le dit billet portant intérêt à 8 0/0 par an à partir de la date jusqu'au paiement et avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur le huitième d'intérêt vendu dans cette affaire et doit contenir les clauses de non alienando et toutes les autres clauses de garantie, assurance, honoraires d'avocat, etc.
L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes dues et exigibles en 1887 et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux. Acte de vente pardevant Jos. J. Woulfe notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 mai—22 29—juin 5 12 19 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de résidence de valeur No 394 rue Canal,

entre Prieur et Johnson, adjacent aux magnifiques résidences de MM Jno. T. Gibbons, juge A. Voorhies, Hon. John Fitzpatrick et autres.

Succession de John B. Couret, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 25 juin 1887 à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade rue Magazine entre les rues Gravier et Natchez dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C en date du 20 mai 1887 Dossier No 21,075 pour le compte de la succession de John B. Couret décédé à l'encan il sera vendu—
Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal et Claiborne, l'Avenue Cleveland, Prieur et Johnson mesurant ensemble 67 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Canal sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles au pied américain conformément à un plan à l'emplacement de la vente.
Les améliorations comprennent cette charmante résidence en bois à deux étages avec mansarde couverte en ardoises connue par le No 394 rue Canal et cet fier magnifiquement bâti entre Prieur et Johnson contenant grandes galeries de face et de côté, corridors en haut et en bas salons à arche avec devants de cheminées en marbre, salle à manger, cabinet, lieux d'aisances, store room, cuisine etc., quatre grandes et deux petites chambres à coucher, chambres à bains en haut etc. [illegible] tout en bon état et bon ordre, cave, water works, remise, écurie, chambres à domestiques etc., cour pavée dans le fond et sur le côté et de face un grand jardin à fruits et beaux arbres [illegible], spacieuses banquettes élevées au nouveau niveau dans un voisinage de choix et dans une partie de la ville la plus désirable et peut être visitée avec une carte de l'encanteur.
Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie avec le privilège d'escompter les billets au crédit au taux courant. L'acquéreur assumera en sus les taxes de 1887 et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.
Acte de vente pardevant M. T. Ducros notaire aux frais de l'acquéreur.
22 mai—22 29—juin 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique propriété suburbaine convenable pour ceux qui aiment la ville et la campagne.

"La maison d'habitation Danneel",

Avenue St Charles, 1,481, à l'angle de la rue Octavie, un ilet au-delà de l'Avenue Peters.

Terrain magnifique 140x531 pieds à la hauteur de Rickerville, élévation naturelle très grande, à 3 pieds au-dessus du trottoir, admirablement bien cultivé et embelli par une belle forêt, beaux ombrages, arbres fruitiers, plantes rares, arbustes, aquarium, endroits rocheux, bassins artificiels, écuries, remises, poulailler et autres dépendances, le tout en excellent état. La maison de résidence est presque neuve, elle est de construction moderne.

Dans l'affaire de Otto Danneel vs. Henri Danneel et autres.

Vente en partage.

A des conditions acceptables, à l'enchère publique.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à trois jugements et ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, un rendu le 20 avril 1887 et signé le 27 avril 1887, et deux autres rendus et signés le 3 mai 1887, dans l'affaire de Otto Danneel vs. H. Danneel et als., Dossier No 20,365, pour faire un partage, à l'encan il sera vendu—
1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, étant la moitié inférieure de l'ilet No 57, borné par les rues St Denis, Octavia et Joseph et l'Avenue St-Charles se composant de 16 grands lots de terre, désignés par les lettres A et B et mesurant ensemble 140 pieds 1 pouce de face à l'Avenue St Charles sur une profondeur du côté le plus près de la rue Joseph, de 494 pieds 7 pouces et 5 lignes, et sur une profondeur et face à la rue Octavia de 531 pieds 9 pouces et une largeur de 135 pieds dans le fond et face à la rue St Denis, le tout plus ou moins au pied américain.
Les améliorations comprennent une élégante résidence en bois récemment remodelée, à deux étages et demi, couverte en ardoises, avec une bâtisse dans le fond, à deux étages couverte en ardoises, avec accommodation et une façade d'une belle apparence, retirée d'à peu près 100 pieds de la façade de l'avenue et ayant de larges corridors au travers du centre sur chaque des premier et second étages. Un très beau et bien fini salon à arche, bibliothèque, salle à manger et six grandes chambres à coucher, chambre à bain, etc., en haut, le tout avec de très jolis devants de cheminées en marbre et installation de gaz dans toute la bâtisse principale. La bâtisse dans le fond à une cuisine, office, lieux d'aisance, 3 chambres de domestiques ou plus, confortables et commodes, le tout dans un état splendide, plusieurs caves, remise, écurie cabanes pour poules et chien, logo pour jardinier et autre maison de ferme et dépendances, etc.
Le terrain est admirablement bien tracé; il est planté d'arbrisseaux, d'étangs remplis de poissons, des endroits rocheux, des points de vue variés, un jardin. C'est la propriété suburbaine la mieux située la plus jolie qui soit en ville; et pour l'apprécier convenablement il faut l'aller voir. Pour cela on devra se munir d'une autorisation écrite de l'encanteur.
Le tout conformément à un plan de MM. William & Patton, architectes et voyers, qui peut être vu à l'emplacement de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec intérêt à raison de 7 pour cent et toutes les clauses usuelles de garantie, y compris hypothèque spéciale et privilège de vendeur, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert de la police et la partie de non alienando; un dépôt de 10 pour cent sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 en addition de son enchère, et les billets au crédit seront divisés en coupons au gré des parties intéressées.
Actes de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 mai—4 8 15 22 29—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul Marrière vs. Mary F. Woods, veuve de Henry J. Woods.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,964—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Denis, Dryades, Sixième et Washington; le dit lot mesurant quarante huit pieds de face à la rue St. Denis, sur une profondeur de cent cinquante pieds.
Etant la même propriété acquise par la défenderesse de Richard C. Stockton, conformément à un acte passé pardevant Wm. R. Ker, notaire, en date du 3 décembre 1885.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 mai—10,17,24,31—juin 7,11.

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en bois rue Water entre Amelia et Peniston.

Succession de John Holmes, décédé.

A l'enchère publique, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet, — SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville en vertu d'un arrêt de l'Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E," daté du 2 mai 1887, dossier 20,167, pour le compte de la succession de John Holmes, décédé, à l'encan, il sera vendu:
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Water, Levée ou Tchoupitoulas, Amelia et Peniston; désigné par le No. 15 et mesurant 30 pieds 2 pouces de façade rue Water sur une profondeur de 77 pieds 9 pouces 4 lignes du côté le plus proche du terrain No 14; et 76 pieds 4 pouces et 6 lignes du côté du terrain No 16—le tout plus ou moins en mesure américaine, d'après un plan visible sur les lieux de la vente.
Les améliorations comprennent une maison en bois élevée ayant 4 ou 5 chambres, auvent, hangar, citerne, etc.
Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent seront payés comptant sur les lieux et on assumera les taxes de 1887.
L'acte de vente pardevant George C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4mai—4 8 15 22 29—4juin

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

2 actions du Cotton Exchange.

Succession de Samuel Friedland et épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 17,363.

PAR B ONORATO encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 11 juin 1887 à midi et demi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 10 mai 1887, je procéderai à la vente de—
Deux actions du fonds capital du New Orleans Cotton Exchange, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant avant le transfert.
29mai—29 juin 2 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District, sur la rue Carondelet, entre Harmonie et Plaisance.

Succession de Nicolo Migliore.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 18,883.

PAR B ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI 18 juin 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 10 mai 1887, je procéderai à la vente de tous les droits, titres et intérêts du défunt étant 25/32 dans la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, dépendances et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Harmonie et Plaisance. La dite portion de terre commence à une distance de 49 pieds 6 pouces de l'encoignure des rues Carondelet et Plaisance et mesure 45 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 150 pieds 11 pouces sur la ligne du côté le plus près de la rue Plaisance, puis à un angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue Harmonie 63 pieds 11 pouces et 4 lignes, puis à un angle droit s'étendant parallèlement avec la rue Carondelet et vers la rue Plaisance 17 pieds 3 pouces et 3 lignes, puis à un angle droit sur une ligne s'étendant parallèlement avec la rue Harmonie 125 pieds 4 pouces à la rue Carondelet jusqu'à l'endroit où le terrain commence, la dite portion de terre étant composée du lot original No 5 et une partie des lots Nos 6 et 4.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Ben. Ory notaire aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
15mai—18 21 25 juin 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le 4me District.

Coin des rues Jackson et Howard.

Succession de Patrick Michael et John Sullivan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 20 753.

VENTE A L'ENCAN

PAR B ONORATO Encanteur Bureau No 18 rue Bourbon — SAMEDI 18 juin 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour en date du 13 mai 1887 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Liberty, Jackson, Howard et Josephine et désigné par le No [illegible] et mesurant [illegible] de face à la rue Jackson sur une profondeur de 100 pieds et de face à la rue Howard entre lignes égales et parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec billets de l'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur, l'acte portera toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Acte de vente pardevant Ben. Ory notaire aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
14 mai—14, 21, 28 mai 4 11 18 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété charmante dans le Sixième District.

Succession d'Eliza Le Blanc, veuve d'Ambroise Grabert.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No. 18 789.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 18 juin 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez et en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston juge de la dite cour en date du 9 mai 1887 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir
1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg Ouest Bouligny Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée, Jersey, Valence et Bordeaux, désignés par les Nos 8 et 9 sur un plan déposé à l'étude de T. O. Stark, notaire, et mesurant chacun 21 pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.
2° Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée, Bordeaux, Valence et Jersey désigné par la lettre A sur un plan de A. G. Blanchard en date du 23 avril, 1874, la dite portion de terre mesure conformément au dit plan 44 pieds 4 2/8 pouces de face sur la ligne de séparation dans le fond des lots 23 et 24, 50 pieds de face sur la ligne de séparation vers la rue Jersey et 50 pieds sur la ligne de séparation vers la rue Levée et 44 pieds 7 pouces sur la ligne de séparation vers la rue Bordeaux, la dite portion de terre étant composée avec la partie du fond des lots designés par les Nos 12 et 13 sur un plan de H. C. Moelhausen. Le tout de la propriété ci-dessus décrite doit être vendu ensemble.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E Commagere, notaire, au frais de l'acquéreur.
Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
14 mai—14, 21,28—juin 4, 11,18.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA MAISON FORESTIER,

Au coin des rues Esplanade et White.

Succession de Mme A. L. Gabici, épouse de E. Forestier.

No 14,894—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur.—Bureaux No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 25 juin 1887 à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1887, il sera vendu à l'encan:
Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passage, privilège, etc., y appartenant, située dans le 3me district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Esplanade, Lepage, White, Septième et Washington, mesurant 182 pieds 4 pouces et 5 lignes de façade rue Esplanade, 283 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur et de façade rue White, 173 pieds 1 ligne à l'arrière faisant face à la rue Lepage et 310 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur du côté de la rue Septième et se composant des terrains de 3 à 14 inclusivement, d'après un plan de E. Pilié, daté du 26 mars 1881, et annexé à un acte de vente du 20 mai 1881 pardevant E. Grima notaire.
Les améliorations comprennent la résidence élégante qui s'y trouve, connue sous le nom de Maison de M. Forestier.
Conditions—1/4 ou plus comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de la présente année, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets; les améliorations seront assurées contre la perte par l'incendie, pas moins que le montant dû sur les dits billets, et la police transférée au vendeur ou aux futurs détenteurs des billets.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodore Guyol, notaire. Dix pour cent seront déposés au moment de l'adjudication.
24mai—24 28 juin 4 11 18 25

Succession de Mme Solidelle Dubuclet, Vve de L. F. Parent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,201—Division C—Attendu que Pierre Simeon Kanard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mme Solidelle Dubuclet, Vve de L. F. Parent, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 mai—26,31—juin 4

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Propriété de résidence de choix.

Résidence en bois, confortable, à deux étages, coin de l'Avenue St-Charles et de la rue Quatrième.

Succession de John H. Kennard.

No 21,099.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division "C."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 2 juillet 1887 à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 30 mai 1887, il sera vendu à l'encan:
Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Charles, Quatrième, Carondelet et Troisième, désigné comme lots Nos. 11 et 12 conformément à un plan de C. A. Hedin, en date du 6 avril 1849. Le lot No 11 forme l'encoignure des rues St Charles et Quatrième et mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 120 pieds et de face à la rue Quatrième, le lot No 12 touche au lot ci-dessus et mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 120 pieds.
Les améliorations comprennent une grande et attrayante résidence en bois à deux étages, connue comme le No 641 rue St. Charles, confortablement subdivisée en de grands salons, la bibliothèque, salle à manger, cabinet, lieux d'aisance, cuisine, etc., sur le rez-de-chaussée, de splendides chambres à coucher bien aérées, chambres à bains etc. sur le premier étage, et dépendances, cuves etc. située dans un des plus beaux quartiers sur cette avenue populaire et avoisinant les maisons élégantes de MM Jesse K. Bell, A. C. Hutchinson, J. D. Rouse et autres.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste en versement égaux à un ou deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur ensemble avec les clauses usuelles de garantie.
Acte de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Dix pour cent comptant au moment de la vente.
31 mai—31—juin 4 11 18 25—juillet 2

Succession de John H. Kennard

No 21,099 — Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

Livres de loi, meubles de bureau, etc.,

— Aussi —

L'intérêt de feu John H. Kennard comme associé dans l'ancienne maison de loi de Kennard, Howe & Prentiss et son intérêt comme associé des livres de loi, effets mobiliers etc.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI 11 juin 1887 à 11 heures A. M. à l'ancien bureau de MM. Kennard Howe & Prentiss No 3 1/2 rue Carondelet, deuxième étage, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 mai 1887 à savoir:
Des livres de loi, meubles de bureau etc. du dit décédé, aussi l'intérêt du dit John H. Kennard comme associé de l'ancienne maison de loi Kennard, Howe & Prentiss et son intérêt comme associé dans les livres de loi effets mobiliers, etc.
Conditions—Comptant.
31mai—31 juin 4 8 11

Meubles de maison consistant

En meubles élégants de salon, chambres à coucher, salle à manger, meuble de bibliothèque, miroirs, tapis, store, etc., vaisselle, verres, etc., livres avec gravures, ornements et beaucoup d'autres articles.

Succession de John H. Kennard.

No21,099—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—MARDI le 14 juin 1887 à 11 heures a. m. à la résidence No 641 Avenue St Charles coin Quatrième, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 30 mai 1887 il sera vendu à l'encan.
L'assortiment général de meubles de maison.
Conditions—Comptant.
31mai—31—4 11 14 juin

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR WARREN HOMES encanteur—MERCREDI 29 juin 1887 à 2 heures p. m. à la Bourse d'Encan Arcade en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District [illegible] du 27 mai 1887, dans l'affaire [illegible] succession de H. M. A. M. Hyams dossier No. [illegible] je procéderai à la vente, à l'enchère publique de la propriété suivante, à savoir—
Un morceau de terre dans la paroisse Rapides [illegible] le quartier sud ouest [illegible] section 1 township [illegible] nord [illegible] ouest du district des terres nord de la Rivière Rouge, contenant [illegible] acres.
[illegible] 1 pour cent [illegible] 30 jrs.

PAR WARREN HOMES, encanteur—SAMEDI 11 juin 1887 à la Bourse d'encan Arcade, à 2 heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District, Division E, dans l'affaire [illegible] Succession de Engle Bart, No 20,333 du dossier de ladite Cour, il sera vendu à l'enchère publique pour du comptant:
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Lafayette, Musique, Remparts et St Claude; il mesure au pied français trente un pieds huit pouces et six lignes de façade rue Lafayette sur soixante dix pieds dix pouces et neuf lignes de profondeur.
L'acte de vente pardevant Fergus Kernan notaire aux frais de l'acquéreur. 11 mai—

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Propriété cottage à deux corps de logis, No 291 rue Dryades.

Dans l'affaire de W. H. Lewis Jr. vs W. H. Lewis Sr. et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Dossier No 19 415

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet, SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins entre Gravier et Natchez Alley, en vertu et conformément à un jugement rendu le 4 février 1887, et signé le 10 février 1887, par l'Hon. Juge F. A. Monroe, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, Dossier No 19 415 dans l'affaire ci-dessus il sera vendu à l'encan
Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et Delord, désigné par le No 25 sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 30me jour de janvier 1829, et mesurant au pied français, conformément au dit acte, cinquante trois pieds dix pouces de face à la rue Dryades, sur une profondeur de cent quatre vingt un pieds et trois pouces de fond sur la ligne qui le sépare du faubourg Saulet, soixante quatre pieds et un pouce de largeur dans le fond, séparé par les lots 14 et 15 et — pieds sur l'autre ligne.
Conformément à un plan récemment fait par Williams et Patton, voyers, le dit lot de terre mesure au pied américain, 57 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 193 pieds 2 pouces et 4 lignes sur le côté plus près de la rue Calliope et 191 pieds 10 pouces sur le côté près la rue Delord, et une largeur dans le fond de 78 pieds 11 pouces et 4 lignes, le tout plus ou moins, le dit plan est daté du 28 décembre 1885 est maintenant déposé à l'emplacement de la vente. Les améliorations sont un cottage à deux corps de logis connu comme le No 291 rue Dryades.
Cette propriété est maintenant louée à raison de $28 par mois.
Conditions—Comptant en billets des Etats Unis. Dix pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.
Actes de vente pardevant James Zacharie Spearing, notaire aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues en 1887.
1er juin—1,8,15 22,29—2juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Rue Bagatelle, entre Joséphine et Solidelle.

Succession de Barthélemy Latapie.

Dossier No 20,549.

A l'enchère publique.

PAR MATHER ET HOMES—WARREN HOMES, encanteur—bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI 4 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 29 avril 1887, dossier No 20,549 pour le compte de la susdite succession, il sera vendu—
Un terrain de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues St Antoine, Bagatelle, Joséphine et Solidelle, mesurant 32 pieds de façade sur rue Bagatelle, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de Stewart & Hoffman voyers, daté —— 1887.
Les améliorations comprennent une maison cottage portant le No 611 rue Bagatelle.
Conditions—Dix pour cent comptant au moment de la vente pour l'assurer.
L'acte de vente pardevant Geo. C. Préot notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de 1887.
1 mai—1.14 21,28—juin 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de valeur à double corps de logis, No 761 rue Bourgogne, entre Louisa et Clouet.

Succession de J[illegible] D. Schmidt, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 20,248.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES Encanteur Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1887 à midi, à la salle d'encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon W. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D" daté le 12 mai 1887. Dossier No. 20,748, pour le compte de la succession de Jacob D. Schmidt décédé, il sera vendu à l'enchère publique.
Un terrain de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Craps, actuellement Bourgogne, Louisa, Clouet et Remparts désigné par le No 3 de l'ilet No. 5 et mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue Craps sur une profondeur de 129 pieds 10 pouces et 3 lignes plus ou moins et entre lignes parallèles, mesure américaine et d'après un plan dressé par Stewart et Hoffman, daté le — mai 1887.
Les améliorations comprennent un cottage à double corps de logis connu comme le No. 761 rue Bourgogne.
CONDITIONS—Comptant sur les lieux, il sera exigé un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente. Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, incluant les taxes dues et exigibles en 1887.
18 mai—18, 24—juin 1, 8, 15, 18.

L'Abeille de la
NOUVELLE
VENDREDI, 3
VAPEU
COMPAGNIE
Le Steamer N
CHEMINS D
LOUISVILLE, N
TEXAS RA
FEUILL
LE SE
La Roch
PAUL SA